



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 3 juin 2002**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 23 mai 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 6 juin 2002

**Régime Indemnitare des agents municipaux relevant du cadre  
d'emplois des agents techniques**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**Présents :**

***Adjoints :***

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.  
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

***Conseillers :***

Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON,  
M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme  
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, M.  
Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie  
UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, M.  
Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie  
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle  
CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Bernard BELLEC donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Bernard JOURDAIN donne pouvoir à Mme Isabelle RONDEAU.  
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2002**

DELIBERATION D20020182

**Direction Ressources Humaines**

**Régime Indemnitare des agents municipaux relevant du cadre  
d'emplois des agents techniques**

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du 8 avril 2002 vous avez adopté le régime indemnitaire applicable aux agents techniques.

Il y a lieu de modifier le tableau figurant dans la délibération pour, d'une part y rectifier le pourcentage de la prime spéciale de rendement applicable aux agents techniques et d'autre part, délibérer sur le régime indemnitaire applicable aux agent techniques exerçant des fonctions de dessinateur comme suit :

CADRE D'EMPLOIS AGENT TECHNIQUE	REGIME INDEMNITAIRE MENSUEL	REGIME INDEMNITAIRE REFERENCE
ATC Dessinateur	PSR = 3 % ISS = coefficient 7,5 IC = 4,47 %	PSR ISS IHTS
ATC autres fonctions	PSR = 3 % ISS = coefficient 7,5 IC = 1,87 %	PSR ISS IHTS
ATP Dessinateur	PSR = 3 % ISS = coefficient 7,5 IC = 7,23 %	PSR ISS IHTS
ATP autres fonctions	PSR = 2,79 % ISS = coefficient 7,5	PSR ISS
ATQ Dessinateur	PSR = 3 % ISS = coefficient 7,5 IC = 6,49 %	PSR ISS IHTS
ATQ autres fonctions	PSR = 2 % ISS = coefficient 7,5	PSR ISS
AT toutes fonctions	PSR = 1,55 % ISS = coefficient 7,5	PSR ISS

PSR = prime de service et de rendement

ISS = indemnité spécifique de service

IHTS = indemnité horaire pour travaux supplémentaires

La modification du régime indemnitaire n'a aucune incidence financière.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter les modifications sur le régime applicable aux agents techniques.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC

Luc DELAGARDE

[Ordre du jour](#)